



Le « pacte » macronien de moins en moins brumeux mais de plus en plus fumeux...

Par Cyrille ORLOWSKI pour le SNES-FSU Gironde

Les organisations syndicales ont rencontré notre Ministre le mercredi 9 novembre pour réfléchir au « pacte » présidentiel.

Les propositions ministérielles officielles auront lieu en janvier et laissent augurer un nouveau jeu de dupes.

Le premier document de travail intitulé « Favoriser et reconnaître la participation des enseignants aux actions de pilotage et de coordination » s'inscrit dans la droite lignée des conclusions du « Grenelle de l'Education ». Il s'agit de créer des hiérarchies intermédiaires.

Le mot-valise de « pilotage » sous-entend une participation coordonnée de tous à la prise de décision mais il s'agit en fait d'une autre manière de diriger et d'imposer. Un terme euphémisant typique de la novlangue managériale.

Dans le détail, il s'agirait de :

- « Renforcer la coordination des équipes d'enseignants par discipline, par niveaux ».

Cela rappelle curieusement les « préfets des études » testés dans les établissements Eclair d'Education prioritaire.

Il s'agit en fait de contre-maîtres pédagogiques pour nous surveiller et pour normer nos pratiques à partir de la « bonne parole » ministérielle.

- « Reconnaître et valoriser l'implication dans les projets d'établissement, d'école ».

Qui va reconnaître cet investissement, qui va le juger supérieur ou non à celui des autres ? ...

C'est le chef d'établissement bien évidemment !

C'est donc un énième renforcement de ses pouvoirs pour distribuer des primes et s'acheter une cour. Les pensions royales gratifiant ceux qui plaisaient et flattaient le monarque absolu ont pourtant été supprimées en 1789 avec la Révolution française.

Le problème de la formation initiale et continue est sous-jacent dans le second document de travail.

- « La formation continue des enseignants et leur développement professionnel ».

Il y est mis en avant la formation continue pendant les vacances scolaires qui existe déjà depuis le décret du 6 septembre 2019, pour un maximum de cinq jours pour 60 euros la demi-journée.

- « Être formateur au sein des écoles et des établissements pour développer la formation continue sur site ».

Il s'agit de formation par les pairs qui demande aux collègues qui s'en chargent d'être eux-mêmes régulièrement formés. S'agira-t-il de répondre aux besoins des équipes ou de faire de la propagande ministérielle ? S'agira-t-il de formation ou de formatage ?

- « Intervenir en formation initiale ».

Y aurait-il aussi à l'INSPE un manque d'enseignants ?

- « Assurer des missions de tutorat/mentorat » pour les collègues ?

« L'appui à la réussite des élèves et à la continuité des enseignements » est le troisième thème de réflexion. Il est assez fourre-tout.

- « Remplacement des absences de courte durée : s'assurer que les élèves bénéficient des heures d'enseignement auxquelles ils ont droit ».

Cette dernière formulation est très culpabilisante. Ce n'est pas de notre faute, alors que l'on nous a imposé deux heures supplémentaires obligatoires (décret du 11 avril 2019) et que la DEPP note que nous travaillions en moyenne 42 heures par semaine, si les collègues ne sont pas remplacés.

C'est bien la suppression de près de 8 000 postes depuis 2017 qui en est grandement la cause.

Les remplacements dits de Robien existent déjà depuis le décret du 26 août 2005.

Les collègues volontaires peuvent alors effectuer cinq heures de remplacement par semaine, dans la limite de 60 heures annuelles. Ils sont ainsi rémunérés en HSE majorée de 8,7 %.

Avec ce « pacte », on peut imaginer un forfait d'heures de remplacement à effectuer qui sera beaucoup moins intéressant financièrement.

Si ce dispositif n'a jamais fonctionné, c'est parce que le remplacement ne s'improvise pas et qu'il n'a pas de réel intérêt pédagogique s'il s'agit d'intervenir dans des classes qui ne sont pas les siennes surtout pour une heure ponctuelle.

- Accompagnement des élèves : aide aux devoirs (« devoirs faits »), dispositif « vacances apprenantes » (école ouverte, stage de réussite ».

Il s'agit là encore de dispositifs existants qui sont sans doute mieux rémunérés actuellement qu'avec le « pacte » qui sera englobant.

Il y a fort à parier qu'il faudra ainsi s'engager dans plusieurs dispositifs pour gagner moins que la somme des rémunérations permises par chacun d'eux.

- « Renforcer les actions en matière d'orientation, d'aide à la poursuite d'études, d'insertion professionnelle, de découverte des métiers au collège ».

C'est une nouvelle remise en cause du métier de nos collègues Psy-EN. La fonction de professeur principal perdurera-t-elle alors ?

- « Organiser les liens inter-degrés : CM2/6è, Troisième/Seconde ».

Cette tâche existe déjà mais incombe aux chefs d'établissement. La participation au conseil école/collège est pour l'instant basée sur le volontariat (et souvent le bénévolat). Se profilent aussi ici les hiérarchies intermédiaires souhaitées pour le management ministériel.

On retrouve donc la volonté de nous faire travailler plus mais pas forcément pour gagner davantage.
Il est quasiment certain que les « jusqu'à 10 % » de salaire (ou de prime) supplémentaire promis ne couvriront pas la rémunération spécifique actuelle de chacune de ces tâches que ce « pacte » veut englober : Imp de coordonnateur, formation continue hors temps scolaire, formateur et tuteur de collègues, remplacement de courte durée, « devoirs faits, professeur principal...
Pour ce pacte « faustien », qu'ils aillent au Diable !